



Une nouvelle solution  
économique et écologique  
pour tous vos déplacements

Une question ?  
**09 72 26 26 75**

(prix d'un appel local)

Pour faciliter vos déplacements,  
découvrez aussi :

**paca**  
Mobilité

**inforoute04.fr**

## • Contacts •

Conseil général des Alpes de Haute-Provence

13, rue du docteur Romieu - CS 70216  
04995 Digne-les-Bains cedex 9

[www.cg04.fr](http://www.cg04.fr)

Tél : 04 92 30 08 30

Fax : 04 92 30 08 40



**RÉDUISEZ**

vos budgets voiture

Service  
gratuit

**AGISSEZ**

pour l'environnement



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Covoiturer c'est effectuer un trajet à plusieurs dans le même véhicule. Il s'agit d'une solution complémentaire aux transports en commun.
- Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil\_général des Alpes de Haute-Provence a mis en place le site Internet [www.covoiturage04.fr](http://www.covoiturage04.fr) dans le but de faciliter la mise en relation des personnes souhaitant faire du covoiturage.

## QUELS AVANTAGES ?

- Covoiturer c'est :
  - de l'argent économisé,
  - un environnement protégé,
  - de la solidarité et de la convivialité.

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

- Le service de mise en relation [www.covoiturage04.fr](http://www.covoiturage04.fr) est public et entièrement gratuit.
- Le partage d'un véhicule peut toutefois faire l'objet d'un défraiement (conditions à définir entre covoitureurs).

## UN EXEMPLE ?

- **3 personnes** qui covoiturent chaque jour sur un trajet de **30 km** économisent chacune environ **1800 euros par an** et évitent l'émission de **4 tonnes de CO<sub>2</sub>**

## COMMENT ÇA MARCHE ?

- Inscrivez-vous et nous organisons la mise en relation...

- 1** Créez un compte sur le site : [www.covoiturage04.fr](http://www.covoiturage04.fr).
- 2** Déposez ou consultez une annonce sur le site, nous vous alertons par courriel ou sms des trajets proches ou similaires au vôtre.
- 3** Il ne vous reste plus qu'à prendre contact avec votre covoitureur pour réaliser votre trajet.

Il est de la responsabilité de chacun de respecter les règles édictées dans la charte des adhérents.

